

“ une politique
audacieuse et
responsable ”

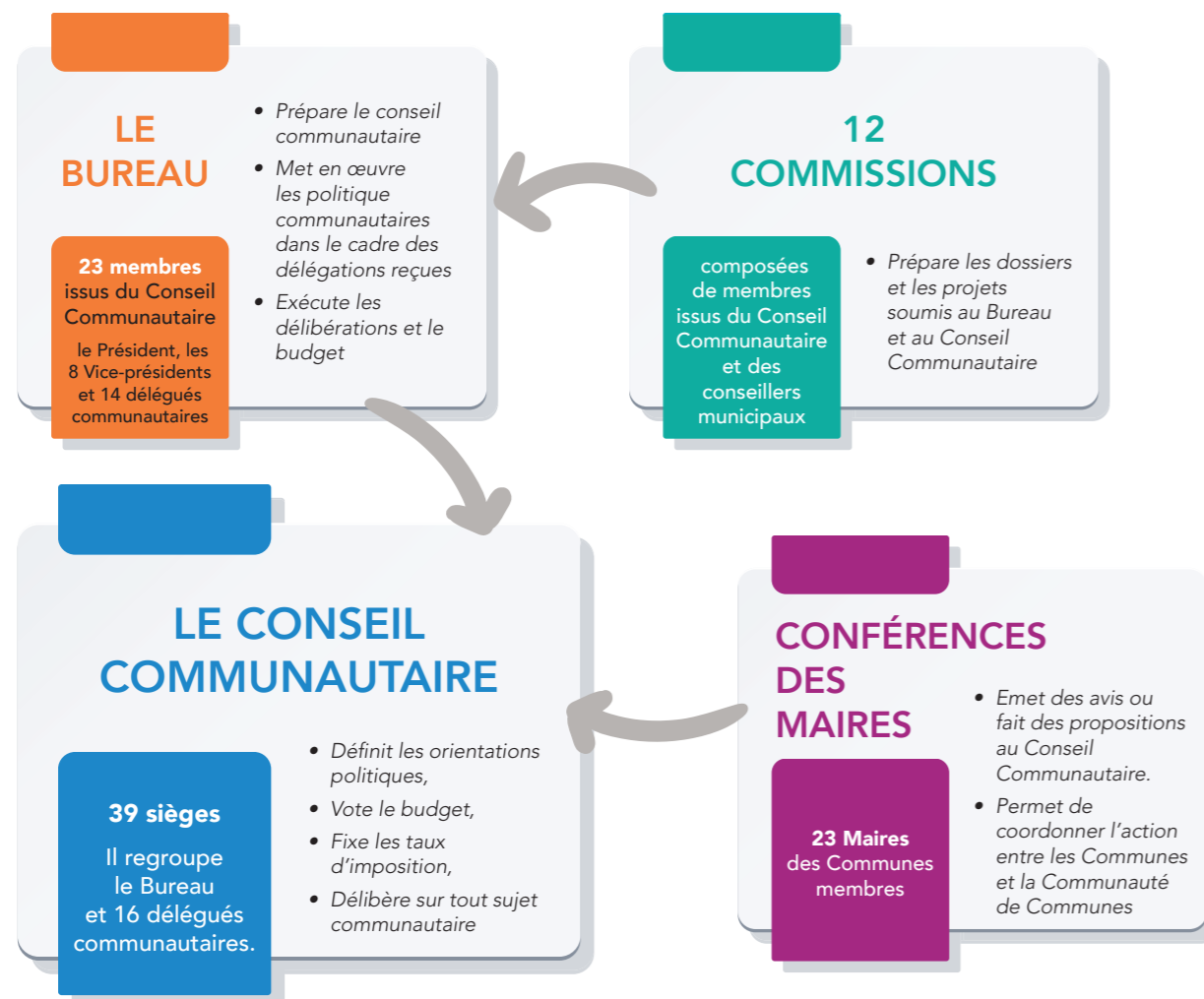
La Communauté de Communes Entre Saône et Grosne mène une politique audacieuse et responsable, tout en préservant son territoire où il fait bon vivre. Les élus travaillent en interaction avec le personnel communautaire pour améliorer et développer de nouveaux services pour les habitants entre Saône et Grosne. Elle poursuit sans relâche une politique solidaire pour soutenir et encourager le développement économique.

La Communauté de Communes Entre Saône et Grosne est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle regroupe 23 communes et compte au dernier recensement 11 294 habitants.

Son siège se trouve à Sennecey-le-Grand, 30 rue des Mûriers.

La Communauté de Communes est gouvernée par un Conseil Communautaire composé de 39 délégués issus des conseils municipaux des communes intercommunales.

“ une
politique
solidaire ”



Tous les budgets de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne sont votés à l'équilibre, comme cela nous est imposé.

Pour rappel, les recettes proviennent essentiellement de la fiscalité, des dotations, des subventions et également des services facturés.

En dehors du budget général, il y a d'autres budgets annexes liés aux activités économiques (ZA Echo Parc et la Croisette), santé (construction d'espaces santé Services), service public d'assainissement non collectif (SPANC), l'assainissement collectif et déchets.

INFORMATION REDEVANCE INCITATIVE

En vue d'anticiper la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), une augmentation de 2 % sur l'abonnement de la redevance et de 1 % sur les levées supplémentaires sera appliquée sur la facture 2021.

Parallèlement, le service Environnement étudie différentes pistes d'actions pour diminuer les coûts tout en assurant un service de qualité pour les usagers.



- Dotations de l'État, participations diverses
- Impôts et taxes
- Excédent de fonctionnement et d'investissement reporté
- Aides financières sur investissement
- Prestations facturées par la Communauté de Communes (portage repas, crèches, espace enfance jeunesse ...) et remboursement de personnel

- Personnel communautaire, cotisations et assurances du personnel
- Fonctionnement des services, Indemnités des élus, subventions, reversement aux communes membres
- Equipements publics (travaux, études) PLUI, aides aux entreprises
- Remboursements Emprunts
- Dépenses Imprévues

